

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N ° 61 / 19 mai 2010



LA DEMOGRAPHIE A BONDOS

Pour justifier d'hasardeuses projections à 30 ou 40 ans, et ainsi pouvoir agiter l'épouvantail du déficit des régimes de retraite, on nous sert l'argument du déséquilibre croissant entre actifs et retraités.

L'image est de Bernard FRIOT, économiste et sociologue : « Dire que cela pose problème, c'est aussi absurde que si l'on avait dit en 1900 : il y a actuellement 30% d'agriculteurs, il y en aura 3% en 2000, donc ce sera la famine ».

L'argument démographique des « réformateurs » est une imposture, dans la mesure où il ignore l'évolution de la productivité.

Que le nombre de retraités aille en augmentant, c'est incontestable. Mais en 1990, il y avait déjà une part beaucoup plus grande de retraités qu'en 1945. La part des retraites dans le PIB est passée de 5,4% en 1960 à 12,6% en 2000, soit un accroissement de 7,2 points. Pendant ces 40 ans, la pauvreté a reculé chez les retraités, l'âge de départ a été abaissé de 65 à 60 ans, l'espérance de vie a gagné en moyenne 5,3 années. Est-ce pour autant que le système de la répartition a volé en éclats ? Non, parce que la richesse produite a augmenté, et que le rapport de force entre les classes sociales a permis qu'une fraction accrue de cette richesse aille aux retraités.

Qu'on s'en souvienne. Hier, la suppression du travail des enfants allait ruiner le pays. Puis ce fut le tour des congés payés, ensuite de la sécurité sociale et de l'assurance chômage, évidemment insoutenables pour l'économie.

A chaque fois, c'est la même rengaine.

Depuis 15 ans, le PIB a augmenté de 35%. L'augmentation prévue du nombre de retraités ne se fera pas dans une France dont la richesse resterait la même qu'aujourd'hui.

Le problème n'est pas qu'il y a moins de richesse produite, mais dans la répartition de cette richesse.

Le problème est que depuis 1980, la part des salaires dans la valeur ajoutée a reculé de 10 points, la part du capital augmentant d'autant et alimentant les marchés financiers et la spéculation.

Le problème est que le MEDEF et le gouvernement refusent depuis des années toute augmentation de la part des richesses affectées aux retraites.

Ce ne sont pas la démographie ou l'augmentation de l'espérance de vie qui menacent nos retraites, mais les appétits des actionnaires.

IMPERTINENCES DE CONGRÈS

Le syndicat CGT Finances Publiques est né le 7 mai de la fusion du SNADGI et du SNT.

Après une introduction très complète sur la situation : « plus ça va, moins ça va », nous avons entendu un témoignage poignant : « il pleut toujours où c'est mouillé ». Cela faisait très exactement écho au ressenti des délégués de Loire-Atlantique. Température extérieure de 9°5, comme les mauvais vins.

Nous avons aussi eu droit à cette sentence : « quand on voit c' qu'on voit, et qu'on sait c' qu'on sait, on a bien raison de penser c' qu'on pense », et à cet avertissement : « le passage en caisse (de retraite, NDLR) c'est le passage à la caisse pour les fonctionnaires ».

Enfin, d'utiles conseils ont été prodigués. Pour les étourdis : « non, grève générale n'est pas un gros mot », pour les belliqueux : « il faut s'armer pour la bataille des idées », pour les prudents : « éviter les coups de poignard dans le dos »,

pour les novices en bricolage : « il faut bâtir quelque chose de nouveau, mais avec des assises solides », pour les fanas du ménage : « il ne s'agit pas de balayer les régimes de retraite ».

N'allez pas croire pour autant que les délégués ne sont pas studieux. Ils ne plaisantent ni avec l'orientation générale, ni avec les revendications, ni avec les positions de la CGT, notamment à propos des retraites : 1130 amendements déposés.

La fusion du SNADGI et du SNT n'est pas la simple juxtaposition des deux anciennes structures. Nos deux syndicats ont pris le temps nécessaire afin de la réaliser dans les meilleures conditions. Des histoires, des contextes différents aux Impôts et au Trésor nécessitaient que soient mis à plat, sans esprit de chapelle et dans un souci d'égalité, tant les modes d'organisation que les contenus revendicatifs.

Cette cohésion est d'autant plus importante que nous allons aborder les questions de statut et de règles de vie liées à la mise en place de la DGFIP.

Chacun-e pourra compter sur une CGT Finances Publiques unie, claire dans ses positions, efficace sur le terrain, accueillante et ouverte à toutes et à tous.

BOBARD, CONTREFAÇON ET AUSTÉRITÉ

Pléthore de prétendants et de nominés potentiels, mais un vainqueur incontestable cette semaine.



Et même un super Pinnocchio en la personne de Jean-François COPÉ, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, qui déclarait en substance sur France Inter récemment que pour préserver le modèle social français, il faut accepter de le réformer. Un âge légal de départ à la retraite à 53 ans, regardez où ça a mené la Grèce...

Faux ! Totalement faux ! L'âge légal est en Grèce de 60 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes. L'âge moyen de sortie du marché du travail y est 61 ans pour les femmes et de 61,9 ans pour les hommes (source : Eurostat).

Bobard énorme (à la mesure de l'ambition du bonhomme) révélateur des moyens de désinformation utilisés pour justifier la politique de rigueur envers les salarié-e-s.

Nos collègues des Douanes et de la Répression des Fraudes le savent bien, la contrefaçon est multiforme et n'épargne aucun domaine. Pas même les mots de la langue française.

Ainsi du « plan d'aide » à la Grèce. Quelle aide ? Pour qui ?

Peut-on parler d'aide lorsque les taux d'intérêt sont trois points plus élevés que ceux des prêts dont bénéficient la France ou l'Allemagne ? Où réside la solidarité quand les conditions fixées conduisent à augmenter les taxes à la consommation, à repousser immédiatement de 2 ans l'âge de départ à la retraite, à baisser les salaires des fonctionnaires, à programmer de drastiques réductions d'emplois dans les services publics.

Les 110 milliards d'euros octroyés par l'Union Européenne et le FMI vont d'abord servir à payer les intérêts de la dette, c'est à dire à enrichir les spéculateurs et rentiers à l'origine de la situation du pays !

NOTATION : ATTENTION AUX PROMESSES

« Cette année, je ne peux pas, les quotas n'est-ce pas, mais les + 0,06, c'est pour l'an prochain ». Argument de chef de service souvent entendu. L'année suivante, congé de maladie, congé parental ou autre raison, moins de 180 jours de présence : pas de notation...et donc pas de bonification.

Moralité : ne jamais attendre et contester sa notation si on s'estime mal récompensé-e de ses efforts.